



Ticket de caisse, facture

Par Alina

Bonjour,

J'ai effectué deux achats dans un pop up store à Paris (une boutique éphémère). Suite à cela, j'ai bien eu mon ticket de carte bleue mais n'ai eu aucun reçu relatif à mes achats.

La livraison est prévue en décembre. Je leur ai envoyé un mail afin de m'assurer que ma commande avait bien été prise en compte sans erreur dans les références des articles. Ils m'ont bien confirmé mes achats en répondant à mon mail mais je ne dispose d'aucun reçu détaillant le prix, la TVA,... chose qui me surprend.

Est-il légal de ne fournir aucun ticket de caisse suite à un achat en magasin?

Je vous remercie pour l'attention accordée à mon message et les réponses apportées

Respectueusement

Par AGeorges

Bonjour,

Sauf modification récente :

La facture du magasin n'est pas obligatoire pour un achat inférieur à 25? TTC.
Mais vous pouvez en demander une.

Le but est en général d'économiser du papier, c'est donc bon pour la planète. Un certain nombre de magasins ont affiché leur position sur les petites factures, et parfois, la caissière/le caissier pose la question.